



Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité - 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



La force policière de Miramichi

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (JSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (JSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risque sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions		
TABLEAU 2 - Résumé des conclusions		
Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Classement DUC (Intégrité des données)		
		Le coordinateur du système de gestion des dossier et l'authentificateur des dossiers au CCSJ est un employé civil expérimenté; recommandations mineures; une gestion du flux de travail solide. <i>Voir recommandations # 1, #2, #3, et #4</i>
Police communautaire		
		FPM offre un niveau contemporain de police communautaire aux citoyens, ce qui rencontre les normes de police; un examen très bien documenté. <i>Voir recommandation # 5</i>
Violence entre partenaires intimes (VPI)		
		Les dossiers sont enquêtés avec diligence et sont conformes aux protocoles et politiques;

	<p>l'identification des dossiers VPI pourrait être amélioré. <i>Voir recommandation # 6</i></p>
Recours à la force	
	<p>Le coordinateur du recours à la force est en place et reconnaît ses responsabilités par écrit; un programme de formation solide fait par un entraîneur expérimenté; une bonne surveillance des incidents avec recours à la force; un nombre d'incident bas. Aucune recommandation</p>
Poursuites	
	<p>La FPM a un niveau bas de poursuites et l'équipe de gestion assure une surveillance adéquate; les véhicules sont munis d'une caméra interne de tableau de bord qui enregistre lorsque le véhicule est opérationnel. Aucune recommandation</p>
Perquisitions et saisies	
	<p>Les formulaires de "dénonciation en vue d'obtenir" sont tous révisés par un officier en charge avant d'être révisés par la couronne. La page détaillée est utilisée mais pas dans tous les cas. Voir recommandation # 7</p>
Examen par la Direction	
VPI	
	<p>Un besoin d'amélioration dans l'identification des dossiers comme VPI et OERVFO; les formulaires P126 doivent être utilisés et remplis par les membres et le coordinateur VPI; les références au service de victimes ne sont pas documentées. <i>Voir observation - Direction #1</i> <i>Voir recommandations - Direction # 8 et 9</i></p>
Crimes sexuels	
	<p>Les enquêteurs les plus séniore et expérimentés de la section des enquêtes criminelles s'occupent de la majorité des crimes complexes; références au Service aux victimes ne sont pas documentées. <i>Voir observation - Direction #2</i></p>
Pièces à conviction	
	<p>Le principal local des pièces à conviction est propre, organisé et sans odeur. Ce local est géré par un policier expérimenté qui est aussi le lecteur principal de la FPM; il y a place à l'amélioration d'efficacité dans la procédure de la gestion d'élimination des pièces à conviction et de faire la mise à jour dans le système de gestion des dossiers. Il n'y a pas eu de vérification complète de la salle de pièces à conviction depuis les dernières années. <i>Voir recommandation - Direction #10</i> <i>Voir observation - Direction #3</i></p>

Conclusions de l'auto-examen de la FPM

Classement DUC (intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplications, tout en respectant les politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la

criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusions:

L'employé civil responsable de l'authentification du CCSJ et le superintendant en charge des opérations ont réalisé l'auto-examen au moyen de guide d'examen de la Direction. L'employé civil de la FPM est un expert en la matière et est souvent contacté par d'autres agences de police pour du support à ce sujet. Due aux limitations de l'unité de négociation, aucun plan de succession est présentement en place pour la position responsable de l'authentification du CCSJ. Les examinateurs ont noté qu'une formation de remise à niveau pourrait rehausser la qualité des dossiers. L'authentificateur civil est aussi le coordinateur du système de gestion des dossiers et lorsqu'il y a des changements législatifs ou au niveau des politiques demande une formation.

Recommandation #1:

Le chef ou son remplaçant s'occupera de faire une formation de remise à niveau pour les membres de la force.

Recommandation #2:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que leur politique sur la gestion du flux de travail reflète l'exigence de la création des nouveaux IG à l'intérieur d'une période de 24 heures.

Recommandation #3:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que le coordinateur du système de gestion des dossiers est mis au courant, dans un temps raisonnable, de tout changement relatif aux procédures ou législations affectant l'authentification des dossiers.

Recommandation #4:

La haute gestion de la FPM rencontrera l'agent des ressources humaines de la ville de Miramichi afin de trouver une solution au problème de planification de la succession du coordinateur et authentificateur civil du système de la gestion des dossiers.

Police communautaire

Objectif :

Faire en sorte ce que la force policière réponde aux besoins de la collectivité en fonction des principes de partenariats, de propriété et de résolution de problèmes tout en mettant l'accent sur une prestation de service de qualité. La force policière s'assurera de maintenir un dialogue continu en collaborant avec d'autres organisations afin de rester proactive, et s'efforcera d'établir un modèle de police communautaire contemporain qui est souple, réactif et axé sur les faits.

Conclusions:

Le superintendant en charge des opérations a réalisé l'auto-examen en utilisant les guides d'examen de la Direction. La section des Services aux communautés de la FPM n'est plus en service dû à des restrictions budgétaires, par contre les membres de la force policière ont adopté une culture où tous les membres doivent contribuer d'une façon ou d'une autre à leur communauté. Ceci a permis à la force policière d'avoir des réunions régulières avec les

groupes de sergents, de consulter avec les entreprises locales et de participer dans des réunions mensuelles avec le comité des services de sécurité de la ville de Miramichi. De plus, la FPM s'est engagée avec des groupes communautaires tels que : L'équipe de réaction communautaire des VPI, TADD, Glen Elg Group Home, le comité de prévention du suicide de Miramichi, unité mobile de la santé mentale, la Société de la Schizophrénie, SRCNB et l'Unité d'application de la loi sur la contrebande avec le ministère de la Sécurité publique. La FPM a récemment complété un sondage sur les affaires communautaires. La force policière est engagée avec les écoles de la région et elle compte sept jeunes qui ont participé dans le programme d'intervention auprès des jeunes.

L'examineur a noté que la FPM offre un service de police communautaire de niveau contemporain avec quelques aspect tombant dans le niveau contemporain avancé.

Recommandation #5:

Le chef ou son remplaçant s'assurera de compléter dans les 12 prochains mois un sondage sur la satisfaction des citoyens et s'assurera que les recommandations provenant de ce sondage soit mises en action.

Violence entre partenaires intimes (VPI)

Objectif :

Faire en sorte que des procédures d'enquête adéquates et des protocoles établis soient suivis et notés, et lorsqu'appropriés des accusations dans les cas de violence entre partenaires intimes (VPI) soient déposées.

Conclusions:

Cet auto-examen fut complété par un caporal de l'une des sections en utilisant le guide d'examen et la matrice de la Direction. L'examineur a noté que l'identification des dossiers de VPI et EORVFO n'est pas appliqué régulièrement. Les membres sont diligents dans l'application des politiques et procédures dans ces types d'enquêtes tout en assurant une sécurité des personnes et des agents de police impliquées.

Recommandation #6:

Le lecteur principal s'assurera que les dossiers VPI sont identifiés conformément aux politiques et lignes directrices des VPI.

Recours à la force

Objectif :

Garantir que les procédures de production de rapports relatifs à ces incidents sont respectées, et que l'usage de la force est conforme aux politiques en vigueur et aux Normes de police du Nouveau-Brunswick.

Conclusions:

L'examen de tous les incidents de 2017 ayant recours à la force de la FPM fut complété par

le chef adjoint en utilisant le guide d'examen et la matrice de la Direction. La FPM détient un coordinateur dédié au recours à la force. Le coordinateur a reconnu par écrit ses rôles et responsabilités, une sur laquelle inclue l'examen de tous les incidents ayant recours à la force qui se sont produit et qui ont été soumis au chef ou à la Directrice des Normes de police et de la gestion de contrats. De tous les incidents examinés ayant recours à la force, le chef adjoint a noté que les membres de la FPM utilisent un niveau approprié de force. La FPM a un groupe tactique d'intervention (GTI) complètement formé avec une politique en place. La formation obligatoire est suivie et à jour et la formation en bloc est fait sur une base annuelle. Aucune recommandation n'a été mise de l'avant pour cette activité.

Poursuites

Objectif:

Garantir que les procédures de production de rapports dans ce domaine sont respectées, et que les poursuites dangereuses sont conformes aux politiques en vigueur et aux Normes de police du Nouveau-Brunswick.

Conclusions:

Cet examen sur les poursuites fut complété par le superintendant en charge des opérations en utilisant le guide et la matrice de la Direction. Les superviseurs des quarts de travail et l'équipe de la haute direction sont responsables de la surveillance des poursuites et les mesures correctives lorsque nécessaire. L'enregistrement digital des poursuites est conservé et tous les véhicules sont équipés d'une caméra qui est opérationnelle lorsque le véhicule est en marche. Aucune recommandation n'a été mise de l'avant pour cette activité.

Perquisitions et saisies

Objectif :

Faire en sorte de remplir les documents appropriés et de respecter les exigences juridiques liées aux perquisitions et aux saisies.

Conclusions:

Cet examen sur une échantillon des mandats émis fut complété par le sergent en charge de la Section des enquêtes criminelles et du chef adjoint en utilisant le guide et la matrice de la Direction. Les « dénonciations en vue d'obtenir » sont révisés par les agents en charge avant d'être révisés par la couronne et les mandats de perquisitions sont justifiés par une enquête approfondie. La FPM utilisent les pages détaillées relatives aux mandats du système de gestion des dossiers par contre cette pratique n'est pas faite dans tous les cas. L'application et l'exécution de mandats est fait en concordance avec la loi. L'examineur a noté certaines opportunités d'amélioration par rapport aux documents figurant dans les dossiers.

Recommandation #7:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que la politique sur la gestion du flux de travail soit mise à jour pour inclure l'utilisation obligatoire de la page détaillée reliée à cette activité.

Examen par la Direction

Violence entre partenaires intimes (VPI)

Objectif :

Faire en sorte que des procédures d'enquête adéquates et des protocoles établis soient suivis et notés, et lorsqu'appropriés des accusations dans les cas de violence entre partenaires intimes (VPI) soient déposées.

Conclusions:

L'auto-examen de la FPM a noté un besoin d'amélioration sur l'identification des dossiers VPI et EORVFO. Afin de déterminer un échantillon pour l'examen sur place par la Direction, une recherche de dossiers par les types de crimes ci-dessous a dû être faite pour la période de rapport de 2017 :

- D1-D5 (identification des dossiers VPI)
- Voies de fait communs
- Harcèlement criminel
- Introduction par effraction
- Méfait
- Appels domestics

Les recherches de D1-D5 ont révélées que l'identification des dossier VPI s'est améliorée depuis avril 2017. Un échantillon aléatoire des types de crimes mentionnés ici-haut fut choisi pour fin d'évaluation. L'intention première de la revue était de déterminer si les dossiers étaient en fait des dossiers VPI. Cette revue conclue que 30% des dossiers identifier dans l'étude démontraient soit un dossier de type VPI et/ou EORVFO. Les dossier VPI identifiés ont été examinés en utilisant le guide et la matrice de la Direction. L'équipe d'examen de la Direction a conclus que la FPM doit s'améliorer dans l'identification des dossier VPI.

Plus d'un membre répond couramment aux incidents de VPI dans la ville de Miramichi. Les références au ministère du Développement social sont faites de façon appropriée et sont bien documentées dans les dossiers par contre il est difficile de déterminer si les références au Service aux victimes ne se produisent pas ou ne sont simplement pas documentées dans les dossiers. La politique 2.1 de VPI sous le manuel des opérations et *l'Aide-mémoire pour l'enquête sur la violence entre conjoints (P126)* fut communiquée le 20 juin, 2017. L'examineur n'a trouvé aucun aide-mémoire adjacent aux dossiers tel qu'exigé par la politique.

Les agents documentent leur tentative de déclaration des victimes, des suspects et des témoins. Il est difficile de déterminer si les agents ne complètent pas leur requête sur le système de gestion des dossiers et CIPC afin de déterminer des incidents antérieurs de VPI ou s'ils ne sont tout simplement pas documenté dans les dossiers. Les dossiers d'enquêtes sont numérisés et jointes au système.

Observation – Direction #1:

L'examen de la Direction confirme les conclusions faites de l'auto-examen de la FPM (voir recommandation FPM #6)

Recommandation – Direction #8:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les enquêteurs et le coordinateur de VPI utilisent *l'Aide-mémoire pour l'enquête sur la violence entre conjoints (P126)* tel qu'exigé par la politique 2.1 de VPI sous le manuel des opérations.

Recommandation – Direction #9:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les agents de police réfèrent les victimes au programme provincial de service aux victimes et qu'ils documentent ces références dans le système de gestion des dossiers tel qu'exigé par la politique 2.1 et 6.5 du manuel des opérations, la section SS1 des normes de police du Nouveau-Brunswick et aux protocoles relatifs à la violence faite aux femmes.

Crimes sexuels

Objectif :

Faire en sorte que les procédures d'enquête appropriées et des protocoles établis soient suivis et consignés, et que des accusations appropriées soient déposées dans les cas de crimes sexuels.

Conclusions:

L'examen des enquêtes de 2017 sur les crimes sexuels de la série DUC 1300 fut complété par l'équipe d'examen de la Direction. Les enquêtes sont faites de façons minutieuses et bien documentées. Il n'était pas facile de déterminer si les références au Service aux victimes se produisent ou s'ils n'étaient tout simplement pas documentées. Les dossiers non-identifiés VPI ont été avancés au chef durant le compte-rendu. La FPM a développé des indicateurs additionnels pour déterminer si les dossiers SALVAC ont été soumis ou s'ils ne sont pas exigés; ceci élimine le fait de changer les indicateurs de SALVAC. Les dossiers sont codés avec justesse et acquittés, et identifiés dans le cas de la cybercriminalité. Références au ministère du Développement social sont faites de façon consistante. Dans tous les dossiers examinés, les enquêteurs ont obtenu, ou essayé d'obtenir, la déclaration de divulgation du plaignant, de la victime, du suspect et de témoins relatifs. Les victimes sont gardées avisées et informées du déroulement de l'enquête.

Observation – Direction #2: **Même recommandation que la recommandation de la Direction #9**

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les agents de police réfèrent les victimes au programme provincial de service aux victimes et qu'ils documentent ces références dans le système de gestion des dossiers tel qu'exigé par la politique 2.1 et 6.5 du manuel des opérations, la section SS1 des normes de police du Nouveau-Brunswick et aux protocoles relatifs à la violence faite aux femmes.

Pièces à conviction

Objectif :

Faire en sorte que les biens saisis ou autrement détenus par la police soient correctement enregistrés, entreposés et éliminés.

Conclusions:

L'examen du processus de manutention des pièces à conviction fut complété par l'équipe d'examen de la Direction en utilisant le guide d'examen et la matrice de la Direction. Cet examen avait aussi comme but d'examiner tous les lieux d'entreposage des éléments de preuve et des biens. Le gardien de la salle de pièces à convictions de la FPM est un corporal expérimenté qui administre cette salle depuis plus de 10 ans. Une évaluation complète des pièces à conviction n'a pas été menée depuis les dernières années.

Un nombre adéquat de casiers sécuritaires temporaires sont disponibles pour les enquêteurs afin de déplacer les biens de la salle principale de pièce à conviction. Cette salle est conforme aux exigences de sécurité. Il est noté que la salle est soignée, propre, sans odeur et bien organisée. La salle principale de pièces à conviction n'est pas assez grande pour loger toutes les pièces à conviction c'est pour cette raison que la FPM détient une deuxième salle. Celle-ci serre et range les plus grandes et les plus vieilles pièces à conviction. Un petit réfrigérateur fermant à clé est utilisé par les enquêteurs pour leurs pièces à conviction qui doivent être réfrigérées avant d'être manipulées par le gardien. Un congélateur pour les pièces demandant une plus longue durée de stockage ainsi qu'un petit réfrigérateur situé dans la salle principale sont à leur capacité maximale.

La FPM utilise le sous-système de biens de Versadex pour contrôler la manutention, l'entreposage et la liquidation des pièces à conviction. Le retour ou le processus de liquidation des pièces à conviction sont dépendants du fait que le gardien soit mis au courant ou non de leur éligibilité. Même si le système Versadex a une fonction qui identifie le temps de revue des biens saisis, il n'est pas utilisé. Il suffit aux agents d'être diligents d'informer le responsable de la salle des pièces à conviction lorsqu'un item est retourné ou détruit afin qu'il puisse tenir le système à jour. L'équipe d'examen de la Direction a noté que le processus de liquidation ainsi que la mise à jour des dates au système de gestion des dossiers sont des domaines ayant besoin d'amélioration.

Le sous-système de contrôle des biens dans le système de gestion des dossiers a la capacité de créer un rapport. Même si le responsable de la salle des pièces à conviction fait une vérification aléatoire sur une base régulière des étagères, la vérification n'est pas suffisante. Le responsable de la salle devrait s'assurer que le système de gestion des dossiers reflète la localisation et la liquidation de tous les biens.

Même si les armes à feu sont entreposées selon la loi et à l'intérieur de casiers sécuritaires appropriés, le responsable de la salle de pièces à conviction n'est pas toujours capable de déterminer visiblement si les armes à feu sont sécurisées avant d'être entreposées dans les casiers temporaires/pour la nuit. Ceci peut être rectifié par la mise en place de mesures simples. La force policière fournit amplement de verrou à gâchette et d'attaches pour les nouvelles confiscations d'armes à feu. Un examen des casiers d'armes à feu a révélé que des

armes à feu dans les plus vieilles pièces à conviction n'avaient pas de verrou à gâchette.

Recommandation – Direction #10:

Tel qu'exigé dans la politique 8.1.1.f. sur les pièces à conviction du Manuel des opérations, une revue complète de toutes les salles de pièces à conviction de la FPM est nécessaire. Les mouvements des pièces à conviction doivent être correctement reflétés dans le système de gestion des dossiers du moment de la saisie jusqu'à la liquidation. Une fois l'évaluation complétée, l'équipe d'examen de la Direction fera une visite sur place.

Observation – Direction #3:

Les agents doivent être rappelés que lorsque les pièces à conviction sont soumises pour entreposage, le rapport de biens doit être soumis avec les pièces à conviction saisies et s'assurer que la date et l'heure de la saisie sont notés sur le sac de preuve cédé (ou étiqueté lorsqu'approprié) de même qu'initialisé. Les agents devraient inclure toute description spécifique lorsqu'ils font l'entrée de pièces à conviction dans le système de gestion des dossiers.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la FPM d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la FPM a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la FPGS a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion des contrats (MSP)

Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)

Rick Votour, conseiller en matière de services de police
Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvé par:

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, JSP



Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice : Oct 18/18

Distribution

Chef de la force policière

Paul Fiander

Autorité municipale

Michael Noel, Gestionnaire municipal, Ville de Miramichi

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, Présidente par intérim

Jill Whalen, Directrice générale par intérim